

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Maternelle-la-confiance-aux-equipes-est-attendue>



école & société

Maternelle : la confiance aux équipes est attendue

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 23 août 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La loi pour une École de la confiance, votée en juin 2019, entérine l'obligation d'instruction à partir de l'âge de trois ans. Ce qui était déjà inscrit dans la circulaire de rentrée parue au BO le 29 mai.

Environ 25000 élèves n'étaient pas scolarisés jusqu'à présent en maternelle, soit 3 % des enfants d'une classe d'âge, l'obligation d'instruction ne va donc pas bouleverser grand-chose. Cependant, jusqu'à présent, les collègues de maternelle pouvaient aménager les temps d'enseignement pour les élèves de trois ans assez facilement. Les directives portées par la circulaire de rentrée sont un peu contradictoires, en effet, pour **l'accueil des 3 ans, des aménagements d'emploi du temps peuvent être autorisés** quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi et, en même temps, **l'exigence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves** durant les 24 heures d'enseignement.

On peut espérer que le pilotage local se fera en toute intelligence et que les IEN se montreront à l'écoute des équipes qui font au mieux pour les besoins des élèves.

Maryse Chrétien, la présidente de l'AGEEM rappelait, en juillet 2018, que la classe doit constituer un cadre rassurant et vivant, qui donne aux enfants envie de parler, que cela suppose "des espaces aménagés pour l'accueil des 2 et des 3 ans, pour la sieste et des toilettes dignes de ce nom, un-e ATSEM formé-e par classe et des formations communes avec les enseignant-e-s, la possibilité de faire appel aux RASED..." **La circulaire de rentrée semble aller timidement dans ce sens** mais les préconisations concernant la phonologie et le vocabulaire la font réagir : « Travailler sur les sons, oui, bien sûr qu'il le faut, mais avec des comptines ; sur le vocabulaire, également, mais à l'occasion d'activités ». Le langage est déjà au cœur de la maternelle, **insister ainsi sur le vocabulaire ne doit pas mener à des "leçons"** coupées d'un contexte de communication réel.

Le SE-Unsa note positivement le fait que la place accordée aux activités permettant de découvrir, de manipuler, d'expérimenter, de jouer, d'échanger, entre élèves et avec les adultes, soit réaffirmée ainsi que la consigne d'éviter au maximum l'évaluation et le travail sur fiches en maternelle. Mais il refuse la subordination à l'élémentaire que pourrait entretenir l'exploitation des évaluations nationales CP.